



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la Formation et des Concours

Bureau des Concours et Examens professionnels
RH4B

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR L'ACCÈS A
L'EMPLOI DE SECRETAIRE DES AFFAIRES
ETRANGÈRES (CADRE D'ORIENT)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2020**

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Lundi 16 septembre 2019

ECONOMIE

Série de huit à dix questions à réponse courte portant sur les enjeux économiques et de développement internationaux. Chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée.

Durée totale de l'épreuve : 4 heures
Coefficient : 4


SUJET AU VERSO

Ce dossier comporte 9 pages (page de garde et questions non comprises)

Page 1 – DOC -1 : Quel avenir pour la gouvernance du commerce international ? (3 points)

Page 2 – DOC -2 : Quels risques soulèvent les projets de monnaie virtuelle ? (2 points)

Page 3 – DOC -3 : Le tourisme est-il un levier de croissance économique pertinent pour les pays en développement ? (2 points)

Page 4 – DOC -4 : Comment favoriser l'essor des systèmes de santé dans les économies émergentes ? (2 points)

Page 5 – DOC -5 : Quels mécanismes économiques peuvent assurer la stabilité de la zone Euro ? (3 points)

Page 6 – DOC -6 : Quels sont les enjeux économiques de la projection démographique à l'horizon 2050 ? (2 points)

Page 7 – DOC -7 : Quels problèmes pose la numérisation de l'économie en matière fiscale ? (3 points)

Page 9 – DOC -8 : L'industrie aéronautique est-elle une filière d'avenir en Europe ? (3 points)

Donald Trump relance la guerre commerciale avec la Chine

Par AFP | 05/05/2019, 19:22

Les États-Unis relèveront vendredi de 10% à 25% les taxes douanières sur l'équivalent de 200 milliards de dollars de marchandises chinoises importées, a annoncé Donald Trump dimanche, déplorant des négociations commerciales entre les deux pays qui avancent "trop lentement".

Cette sanction tombe alors qu'une importante délégation de dignitaires chinois est attendue à Washington mercredi pour des tractations commerciales qui étaient présentées comme finales et pouvant déboucher sur un accord commercial.

"Pendant 10 mois, la Chine a payé des taxes douanières aux États-Unis à hauteur de 25% sur 50 milliards de dollars de (biens) technologiques, et 10% sur 200 milliards de dollars d'autres biens", a écrit le président américain sur Twitter. "Les 10% vont être relevés à 25% vendredi", a-t-il ajouté.

Le président américain avait décidé début décembre de suspendre l'augmentation de ces tarifs en raison de la reprise des discussions commerciales qui étaient présentées jusqu'à cette semaine comme "fructueuses" avec de grandes chances d'aboutir à un accord. "L'accord commercial avec la Chine avance, mais trop lentement, alors qu'ils tentent de renégocier. Non!", a tempêté Donald Trump.

Le président républicain compte réduire le colossal déficit commercial des États-Unis avec la Chine (378,73 milliards de dollars en 2018, surplus des services compris).

Outre une plus grande ouverture du marché chinois aux produits américains, il exige de Pékin des changements structurels en mettant fin au transfert forcé des technologies américaines, au vol de la propriété intellectuelle ou aux subventions aux entreprises d'État.

Pour contraindre son partenaire, il a déclaré la guerre commerciale à coup de taxes douanières punitives sur 250 milliards de dollars de marchandises.

L'hôte de la Maison Blanche menace en outre de taxer la totalité des importations chinoises, soit 539,5 milliards en 2018.

Facebook met à mal le pouvoir des États et des banques centrales

AGEFI - Alexandre Garabedian 18/06/2019

Il y a des dizaines de cryptomonnaies... et puis il y a le libra, de Facebook. Le réseau social doit dévoiler ce mardi les grandes lignes de son projet de monnaie virtuelle ainsi qu'une longue liste de partenaires de haut vol, comme Iliad en France, qui soutiennent cette initiative. Ne nous y trompons pas : si Facebook parvient à installer son libra dès 2020 chez ses 2 milliards d'utilisateurs quotidiens, ce sont à terme toute l'industrie financière et l'ordre monétaire traditionnel qui se trouveraient bouleversés.

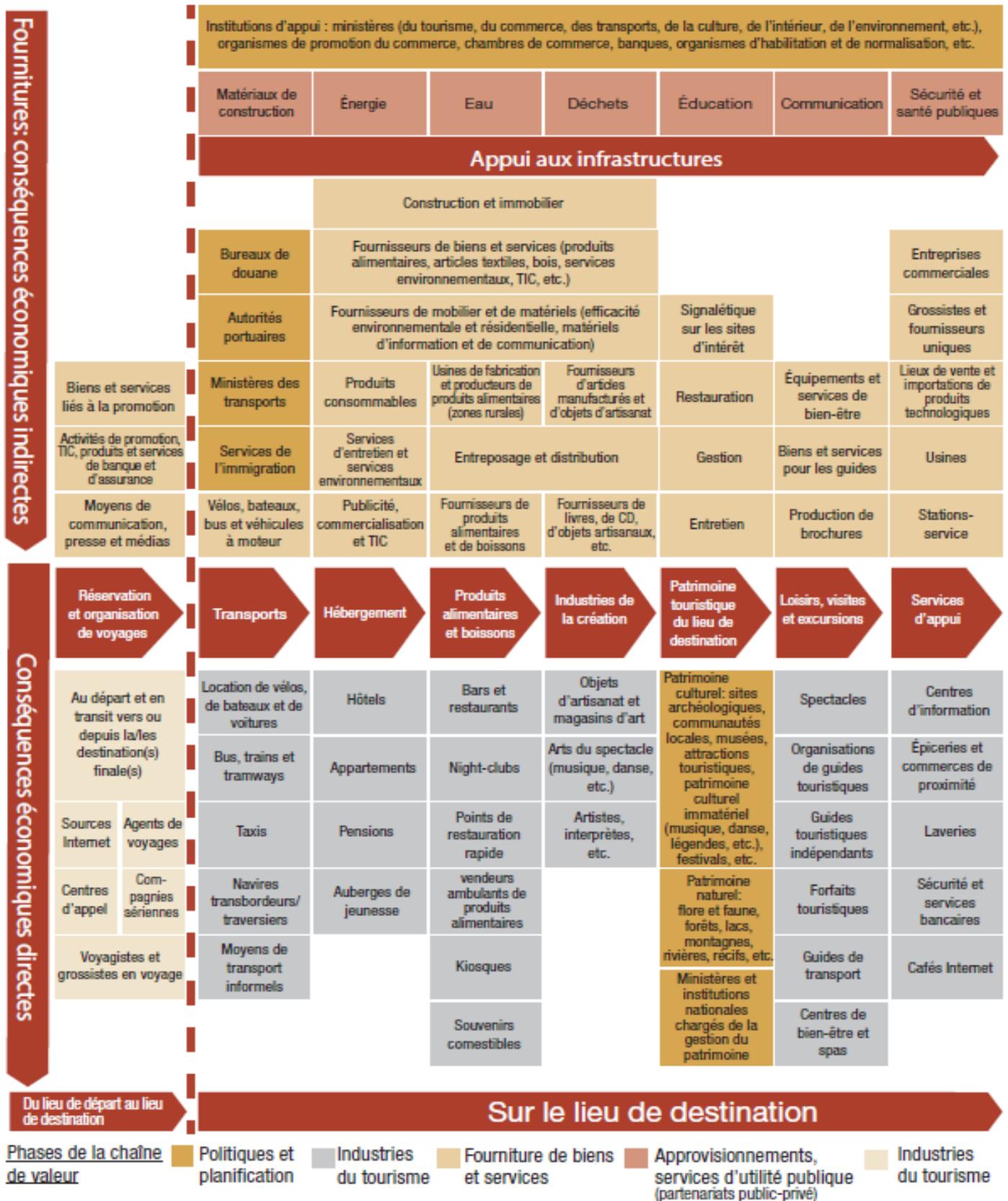
Sur le papier, le groupe américain compte en effet les atouts nécessaires pour bâtir un écosystème indépendant. Il dispose d'une masse critique de clients et d'un gisement inépuisable de données. Si ses fidèles se convertissent au libra, il lui serait facile, ensuite, de leur proposer des services de crédit et d'assurance, et de développer des outils de notation. Pour les banques et les assureurs, le choc serait rude. Le libra de Facebook remettrait aussi en cause la gestion de la masse monétaire par les banques centrales et le pouvoir régalien des États, qui repose notamment sur le privilège de battre la monnaie.

La cryptomonnaie Facebook devrait certes être adossée à un panier de grandes devises afin d'assurer sa stabilité et d'éviter les fluctuations du bitcoin. Mais sa gouvernance opaque, par le biais d'une fondation de droit suisse, légitime toutes les craintes, tout comme l'historique désastreux de Facebook en matière de protection des données personnelles. Une fois le groupe de Mark Zuckerberg sera devenu un émetteur monétaire et un acteur de poids dans le financement des économies, qui pourrait l'empêcher d'imposer ses choix aux États, ou de mettre sa puissance au service de régimes totalitaires ?

Les régulateurs et les banques centrales, qui surveillent aujourd'hui de près le développement des cryptomonnaies, ont bien senti la menace posée par ce type d'acteur. Aucun responsable politique d'envergure ne s'est en revanche ému, en France, d'un sujet pourtant structurant pour nos démocraties. Le temps presse, pourtant : 2020, c'est demain, et l'expérience a montré combien il est difficile d'imposer a posteriori à la big tech des règles de fonctionnement équitables.

Figure 9

Chaîne de valeur du tourisme



Source : D'après UNWTO, 2013.

Santé : comment les émergents peuvent rattraper les pays développés

Par Jean-Yves Paillé | 23/01/2015 – La Tribune

Le recours aux nouvelles technologies et aux systèmes de santé alternatifs sont les solutions clés pour que les pays émergents développent des systèmes de santé aussi efficace que ceux des pays de l'OCDE, estime le Boston Consulting Group.

Les économies émergentes dépensent de plus en plus d'argent dans la santé. Cela est somme toute logique puisque leur niveau de vie augmente. Ainsi, entre 1995 et 2012, les dépenses de santé ont ainsi augmenté de 7,4% par an dans les pays émergents (contre 3,5% dans les pays développés), explique le Boston Consulting Group (BCG) dans une étude publiée jeudi 22 janvier. Il assure même qu'en 2022, environ 50% des dépenses de santé mondiales seront issues des pays émergents.

Mais ces investissements, de plus en plus pharaoniques, ont une faible efficacité si les émergents tentent de copier les modèles de santé des pays développés, estime le cabinet international de conseil en stratégie, chiffres à l'appui. Ainsi, si le Nigeria formait son personnel médical sur le modèle des pays développés, "il lui faudrait 300 ans de plus que les pays de l'OCDE pour former le même nombre de médecins par habitant".

Encourager l'innovation et créer des cercles vertueux

Quelle solution pour ne pas prendre le chemin des pays développés souvent bloqués par "un système de santé fixé ou des intérêts particuliers"? Passer directement par des systèmes de santé alternatifs et par l'innovation, notamment proposés par certaines ONG et les industries de la santé de façon diffuse, répond le BCG.

(...)

Paris, le 14 juin 2019
N°1869

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avancées majeures pour le renforcement de la zone euro grâce à l'adoption d'un budget de la zone euro et de la réforme du Mécanisme européen de stabilité (MES)

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, salue l'accord historique obtenu lors de la réunion de l'Eurogroupe qui s'est déroulée hier à Luxembourg.

Un accord majeur sur le budget de la zone euro, le filet de sécurité de l'Union bancaire et le Mécanisme européen de stabilité (MES) a été adopté cette nuit lors des réunions de l'Eurogroupe. Ce sont des avancées décisives sur les réformes de la zone euro proposées par le président de la République pour consolider notre union monétaire, la rendre plus forte et plus stable.

Concernant le MES, le recours à des lignes de précaution a été simplifié. Les pays rencontrant des difficultés peuvent désormais avoir recours à ces lignes de précaution de manière plus rapide et plus souple. Le MES devient un véritable pare-feu en cas de crise afin d'assurer une stabilité financière à la zone euro.

Les ministres des finances de la zone euro ont également défini et mis en place un filet de sécurité (« *backstop* ») de 60 milliards d'euros qui vient compléter le fonds de résolution unique pour stabiliser le secteur bancaire de la zone euro en cas de crise financière.

Bruno Le Maire déclare : « *C'est une excellente nouvelle pour les épargnants de la zone euro et donc les épargnants français. Si demain une nouvelle crise financière éclate en Europe, ils ont une protection supplémentaire avec ce filet de sécurité qui protège leurs économies et leurs dépôts* ».

Enfin, après deux ans de discussions et un premier accord franco-allemand - l'accord de Meseberg - décisif pour servir de socle aux réflexions des 19 pays de la zone euro, un accord a été obtenu sur le budget de la zone euro. La gouvernance, la structure, le fonctionnement et les priorités de ce budget propre à la zone euro ont été définis. Ce budget vise à renforcer la compétitivité et la convergence entre pays de notre union monétaire.

Sur cette base solide et opérationnelle, les chefs d'Etat et de gouvernement fixeront les prochaines étapes lors du Sommet de la zone euro le 21 juin prochain. L'objectif est de finaliser l'accord sur le budget de la zone euro dans les tout prochains mois. Les modalités précises de financement ainsi que la taille de ce budget seront déterminées dans le cadre des discussions sur le Cadre financier pluriannuel.

Augmentation prévue de la population entre 2020 et 2050

En milliers

- De 11 % à 50 % ● De 50 % à 75 %
- De 75 % à 100 % ● De 100 % à 170 %

Inde		259 172	+ 19 %
Nigeria		195 175	+ 95 %
Pakistan		117 121	+ 53 %
Rép. dém. du Congo		104 927	+ 117 %
Ethiopie		90 447	+ 79 %
Tanzanie		69 653	+ 117 %
Egypte		57 622	+ 56 %
Indonésie		57 381	+ 21 %
Etats-Unis		48 416	+ 15 %
Angola		44 554	+ 19 %
Ouganda		43 706	+ 96 %
Niger		41 386	+ 19 %
Kenya		37 804	+ 70 %
Soudan		37 344	+ 85 %
Philippines		34 907	+ 32 %
Mozambique		34 057	+ 109 %
Irak		30 718	+ 76 %
Bangladesh		27 878	+ 17 %
Madagascar		26 357	+ 95 %
Mexique		26 218	+ 20 %
Afghanistan		25 755	+ 66 %
Côte d'Ivoire		24 885	+ 94 %
Reste du monde		504 751	+ 12 %

Source : Nations unies

Infographie : *Le Monde*

Économie numérique : défis fiscaux et ruptures

(L'Observateur de l'OCDE)

L'économie numérique est un processus de transformation émanant des avancées des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui ont rendu la technologie moins coûteuse et plus puissante, modifiant les processus d'entreprise et stimulant l'innovation dans tous les secteurs économiques, y compris les plus traditionnels. Aujourd'hui, la diffusion rapide du numérique touche des domaines aussi variés que la distribution, les médias, l'industrie et l'agriculture. Dans le secteur des médias et de l'audiovisuel, par exemple, le rôle grandissant des contenus créés par les utilisateurs et des réseaux sociaux a permis à internet d'éclipser la télévision comme principal support publicitaire.

Autrement dit, l'omniprésence de la « numérisation » rend très difficile, voire impossible, d'isoler le monde numérique du reste de l'économie, y compris à des fins fiscales. Telle est la première conclusion sur les défis fiscaux de l'économie numérique dont sont convenus tous les pays du G20 et de l'OCDE, dans le cadre du Projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). Ce phénomène désigne les stratégies fiscales employées par les entreprises multinationales pour déplacer leurs bénéfices des lieux d'activité économique et de création de valeur vers des territoires à la fiscalité faible ou nulle.

La première action du Plan d'action BEPS en 15 points, relative aux défis fiscaux posés par l'économie numérique, visait à déterminer si les règles fiscales internationales étaient adaptées pour satisfaire aux exigences liées aux nouveaux modèles économiques et de création de valeur induits par les nouvelles technologies.

S'il est manifestement impossible de séparer l'économie numérique du reste de l'économie, il est tout aussi clair que certaines de ses caractéristiques peuvent accentuer les risques de pratiques BEPS, à savoir la mobilité (par exemple des biens incorporels et des fonctions économiques), l'importance des données (et d'autres formes d'apports des utilisateurs), les effets de réseau et la diffusion de modèles économiques multifaces.

Le passage au numérique a permis l'émergence, dans tous les secteurs, de modèles d'exploitation construits autour des capacités technologiques pour permettre aux entreprises de gagner en souplesse et en efficacité, et de mieux s'intégrer sur les marchés mondiaux. Ces avancées, associées à la libéralisation des politiques commerciales et à la réduction des coûts de transport, ont sensiblement accru les possibilités de pratiques de BEPS pour certains modèles économiques numériques comme le commerce électronique, la publicité en ligne ou l'informatique en nuage. Cependant, les stratégies d'optimisation fiscale des entreprises de l'économie numérique n'étant généralement pas différentes de celles employées dans le reste de l'économie, les pays ont convenu que l'économie numérique ne soulevait pas de questions de BEPS spécifiques, et que les solutions proposées dans les 14 autres points du Plan d'action devraient suffire à remédier aux problèmes posés.

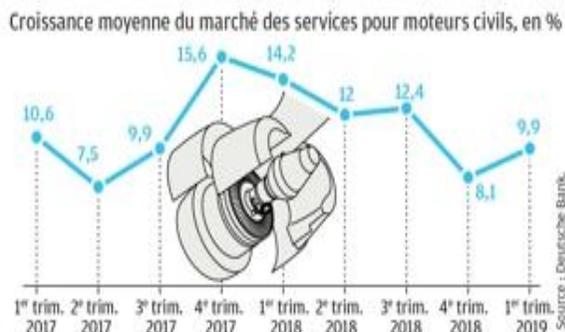
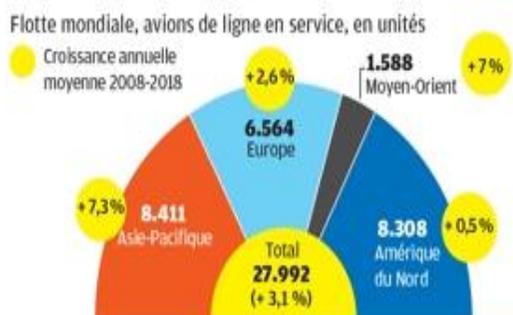
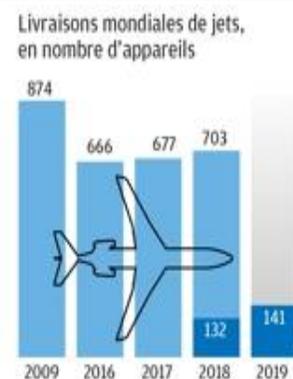
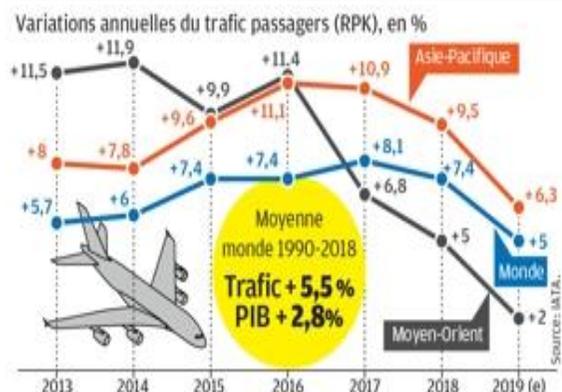
Ensuite, au-delà des questions de BEPS et d'évasion fiscale, l'économie numérique pose aux responsables des politiques fiscales des problèmes plus systémiques généralement séparés en trois groupes, qualifiés de « défis fiscaux plus larges » : (i) la difficulté de collecter la TVA/TPS dans le pays où un consommateur final achète des biens corporels, incorporels ou des services à un fournisseur établi à l'étranger n'ayant pas forcément de présence physique, directe ou indirecte, dans ce pays ; (ii) la capacité de certaines entreprises de réaliser des bénéfices commerciaux dans un pays avec une présence physique moindre que par le passé, qui remet en question la pertinence des règles de lien existantes, suivant lesquelles l'assujettissement aux impôts dépend de la présence physique ; (iii) la capacité de certaines entreprises de faire contribuer les utilisateurs à leur chaîne de valeur pour les produits et services numériques, notamment via la collecte et le suivi de données, qui pose la question de l'attribution et de la valorisation de cette contribution.

Concernant le recouvrement de la TVA/TPS, le projet a conduit à un accord international sur la recommandation d'attribuer au pays du consommateur la collecte de la TVA pour les transactions transfrontalières entre entreprises et consommateurs finals. Concernant les deux autres défis fiscaux, l'évolution constante de la technologie et des modèles économiques (internet des objets, robotique, « économie du partage », notamment) pourrait se révéler cruciale, voire source de ruptures dans un avenir proche, et soulève donc la question de la pertinence du modèle actuellement utilisé pour déterminer, à des fins fiscales, où les activités économiques sont réalisées et où la valeur est créée.

Il est encore trop tôt pour déterminer si ces défis auront une ampleur et des retombées suffisantes pour justifier des modifications plus fondamentales du cadre international existant, au-delà de ce que propose l'ensemble de mesures de lutte contre les pratiques BEPS approuvé par l'OCDE et le G20 en octobre 2015. Pour relever ces défis, diverses options ont été étudiées, allant de la retenue à la source sur les ventes numériques à un concept nouveau de lien fondé sur une « présence économique significative ». Au cours des prochaines années, le Groupe de réflexion sur l'économie numérique relevant du Comité des affaires fiscales continuera de suivre les évolutions de la technologie et les modifications apportées en conséquence aux politiques fiscales, sachant qu'un réexamen du rapport de 2015 sur l'Action 1 est prévu en 2020.

Il va sans dire que les enjeux de ces travaux sont cruciaux, tout comme leurs objectifs : des solutions adéquates doivent être trouvées pour relever ces défis, alors même que le monde numérique évolue toujours plus vite. Il est possible que nous soyons confrontés d'ici peu à un monde entièrement numérique, imposant une rupture avec certains principes fondamentaux du système fiscal international.

Une situation de départ solide qui permet d'absorber d'éventuels chocs de court terme



Des budgets militaires en hausse

Croissance annuelle moyenne 2018-2022

